



**ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LA CIRCULATION DES  
VEHICULES A JALHAY Tiège, route de la Croix Brognard suite à des travaux de  
reparations de la chaussée**

**Le Bourgmestre,**

- Vu les travaux de renovations de la chaussée à Tiège, route de la Croix Brognard prévus entre le 15/12/2021 et le 18/01/2022;
- Vu l'impossibilité de circuler sur ce chemin à cause de ces travaux;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière;
- Vu le Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation organisant la tutelle sur les communes de la Région Wallonne, en ses articles LI 133-1° et LI 133-2;
- Vu les articles 134 et 135 de la nouvelle loi communale;
- Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière;
- Vu l'Arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière;
- Vu l' Arrêté Ministériel du 07/05/99 relatif à la signalisation des travaux et obstacles sur la voie publique;

**ARRETE**

**Art. 1: Fermeture de la chaussée**

A partir du 15/12/2021 à 08h00 jusqu'au 18/01/2022, la route de la Croix Brognard ( chemin L1)sera fermée à la circulation :

- à hauteur de son intersection avec la RN 629 (Balmoral)  
( signal C3 avec excepté circulation locale et déviation droite vers Arbespine)
- à hauteur de son intersection avec le chemin n° 19 ( route menant vers le Golf)  
( signal C3 avec excepté circulation locale et deviation vers le Golf ou Arbespine)

**Art. 2 :** Ces mesures seront matérialisées par des panneaux conformes, (signaux C3) bien éclairés s'il échet.

**Art. 3 :** Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.

**Art. 4 :** Expédition de la présente sera transmise à:

- Monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
- Monsieur le Commissaire dirigeant les services d'intervention de la Zone des Fagnes
- au Cdt de la zone de Secours n° 4
- notre service des Travaux
- notre police locale.
- notre fonctionnaire« Planu ».

Jalhay, le 10/12/2021

Par délégation,

Michel PAROTTE  
Echevin

